urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Communauté de Communes des deux Rives

Dossier n°160128

Département du Tarn-et-Garonne, du Gers
et du Lot-et-Garonne

Commune de Clermont-Soubiran

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.A Règlement Graphique

CF : Plan d'ensemble Trame Verte et Bleue pour les prescriptions liées aux continuités écologiques

Planche d'ensemble

Géomètre-Expert
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
S.M.D. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN
Immeuble Le Pentagone
Bâtiment - CS 80001
82003 MONTAUBAN Cedex

Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1309 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE

Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Zonage

- Zones Urbaines et à urbaniser mixtes
- UA : Zone urbaine de centre bourg
- UB : Zone urbaine résidentielle
- UC : Zone urbaine résidentielle moins dense
- UJ : Zone urbaine destinée aux jardins
- 1AU : Zone à urbaniser liée à de l'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser fermée
- Zone urbaine liée aux équipements
- UE : Zone urbaine destinée à des équipements
- Zones urbaines et à urbaniser liées aux activités économiques
- UEr : Zone urbaine liée à la production d'énergie renouvelable
- UXa : Secteur économique lié à des activités artisanales dans un tissu urbain
- UXc : Secteur économique lié à des activités à vocation commerciale
- UXi : Secteur économique lié aux zones d'activités
- Zone à urbaniser à vocation économique
- 1AUXa : Secteur à urbaniser à vocation économique lié à des activités artisanales
- 1AUXi : Secteur à urbaniser lié à des zones d'activités
- 2AUX : Zone à urbaniser fermée à vocation économique
- Zones Urbaines et à urbaniser liées aux activités touristiques
- UT : Zone urbaine touristique
- 1AUT : Zone à urbaniser liée à une activité touristique
- 2AUT : Zone à urbaniser fermée liée à des activités touristiques
- Zone Agricole
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole à enjeux environnementaux
- Aic: Secteur agricole correspondant à un équipement d'intérêt général
- Anc : Secteur agricole non constructible
- AX : Zone agricole liée à des activités artisanales
- AXa : Secteur agricole lié à des activités artisanales nécessitant une règle spécifique

- Zone Naturelle
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur de carrière
- Ne : Secteur naturel à enjeux environnementaux
- NL : Zone naturelle de loisirs
- NT : Zone naturelle touristique
- NTa : Secteur naturel touristique de Spanels
- NTc : Secteur naturel touristique de la Garenne

Autres informations

- Espaces boisés classés à préserver selon l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de pollution du sol
- Périmètre soumis à un emplacement réservé
- Patrimoine bâti présentant un intérêt paysager à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Eléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zones Humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Arbre remarquable à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
- Elément du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
- Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L.151.38 du Code de l'urbanisme
- Boisements linéaires à préserver selon les dispositions de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Linéaire commercial protégé selon les dispositions de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Localisation de bâti en attente d'une actualisation cadastrale

Espace soumis à une servitude d'utilité publique

- Périmètre Délimité des Abords

Espace soumis au risque d'inondation

- PPRi

Extrait zoom échelle : 1/2500

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

N°	Lieu-Dit	Référence Cadastrale
1	LE GINESTET	0C0279
2	LASERRETTE	0C0397
3	COUJETOU	0B0266
4	PARDINQUET	0C0945
5	LAFERRERIE	0B0768
6	COUPET EST	0D0591
7	BRISSOU	0A0530

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface
01	Création d'un espace public	Commune	1010

Liste des éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme

N°	Lieu-Dit	Référence Cadastrale
01	LABRO-BAS	0D0042
02	BOURG	0B0450
03	BOURG	Place de la Mairie
04	LA MOULIN A VENT	0B0862
05	LATOURASSE	0D0478
06	LATOURASSE	0D0477
07	SELLERES	0D0786
08	COUPET	0D0299
09	COUPET	Domaine Public
10	COUPET-EST	0D0597
11	COUPET-EST	0D0597
12	MOULIN DE MALET	0B0039
13	BRISSOU	0A0524
14	SAINT-PIERRE-DE-MALAURE	0A0297
15	SAINT-PIERRE-DE-MALAURE	0A0298
16	LASPEYRES	0A0719
17	FOUBLADE	0A0422
18	PARDINQUET	0C0546
19	LE GINESTET	0C0772
20	LABASTIDE	0B0937
21	COUJETOU	0B0266
22	LABASTIDE	0B0370
23	LANAUSE	0C0368
24	BOURG	0B0473
25	LANAUSE	0C0370

Echelle : 1/5000

©Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® **2023**

Urbactis, SARL de Géomètre-Experts au capital de 12 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 20080020009
RCS Montauban 508 710 045, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR452087104

Urbactis est détentrice des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe PARAYRE, Sébastien LE MAIR, Pierre JEANJEAN, Saint-Louis GERMET, Henry TISSIER et André BLANCHET